

Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE28

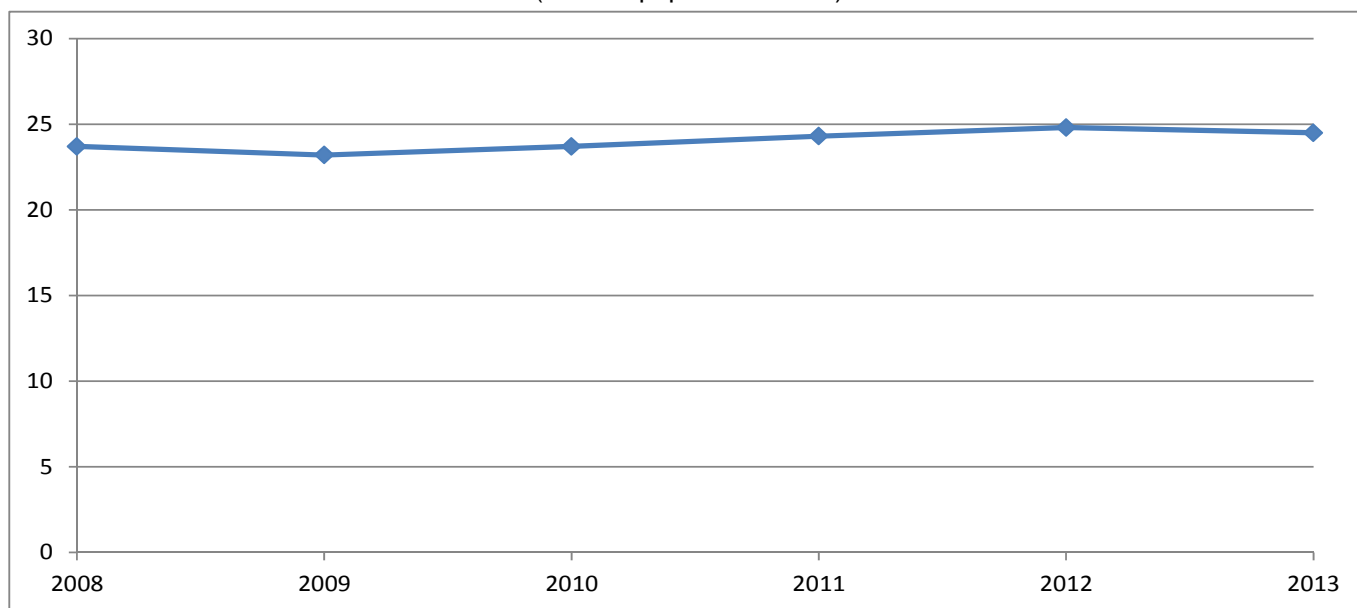
Plus de 120 millions de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2013

Soit près d'une personne sur quatre dans l'UE dans cette situation

En 2013, 122,6 millions de personnes, soit 24,5% de la population, dans l'UE¹ étaient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cela signifie que ces personnes étaient affectées par au moins une des trois conditions suivantes: en risque de pauvreté après transferts sociaux² (pauvreté monétaire), en situation de privation matérielle sévère² ou vivant dans des ménages à très faible intensité de travail². La proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE28 en 2013 (24,5%) a légèrement baissé par rapport à 2012 (24,8%), mais est supérieure à celle enregistrée en 2008 (23,8%). La réduction du nombre de personnes confrontées dans l'UE au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est l'un des objectifs clés de la stratégie Europe 2020³.

Ces données sont publiées par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, et sont basées sur les données de l'enquête sur le revenu et les conditions de vie UE-SILC⁴.

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale² dans l'UE28, 2008-2013
(% de la population totale)



Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale le plus élevé en Bulgarie, le plus faible en République tchèque

En 2013, plus d'un tiers de la population était menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale dans cinq États membres: en **Bulgarie** (48,0%), en **Roumanie** (40,4%), en **Grèce** (35,7%), en **Lettonie** (35,1%) et en **Hongrie** (33,5%). À l'inverse, les taux les plus faibles de personnes étant en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ont été enregistrés en **République tchèque** (14,6%), aux **Pays-Bas** (15,9%), en **Finlande** (16,0%) et en **Suède** (16,4%).

Parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion social a augmenté entre 2008 et 2013 dans la plupart des États membres, les seules baisses ayant été enregistrées en **Pologne** (de 30,5% en 2008 à 25,8% en 2013), en **Roumanie** (de 44,2% à 40,4%), en **Autriche** (de 20,6% à 19,4% en 2013).

18,8%), en **Finlande** (de 17,4% à 16,0%), en **Slovaquie** (de 20,6% à 19,8%), en **République tchèque** (de 15,3% à 14,6%) ainsi qu'en **France** (de 18,5% à 18,1%), tandis que le taux est resté stable en **Belgique**.

Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale², 2008 et 2013

	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (personnes relevant d'au moins un des trois critères ci-contre)				Personnes à risque de pauvreté après transferts sociaux (%)		Personnes en situation de privation matérielle sévère (%)		Personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages à très faible intensité de travail (%)	
	en % de la population totale		en milliers							
	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013
UE28*	23,8	24,5	116 580	122 650	16,6	16,7	8,5	9,6	9,1	10,7
Belgique	20,8	20,8	2 190	2 290	14,7	15,1	5,6	5,1	11,7	14,0
Bulgarie	44,8	48,0	3 420	3 490	21,4	21,0	41,2	43,0	8,1	13,0
Rép. tchèque	15,3	14,6	1 570	1 510	9,0	8,6	6,8	6,6	7,2	6,9
Danemark	16,3	18,9	890	1 060	11,8	12,3	2,0	3,8	8,5	12,9
Allemagne	20,1	20,3	16 350	16 210	15,2	16,1	5,5	5,4	11,7	9,9
Estonie	21,8	23,5	290	310	19,5	18,6	4,9	7,6	5,3	8,4
Irlande	23,7	:	1 050	:	15,5	:	5,5	:	13,7	:
Grèce	28,1	35,7	3 050	3 900	20,1	23,1	11,2	20,3	7,5	18,2
Espagne**	24,5	27,3	11 120	12 630	20,8	20,4	3,6	6,2	6,6	15,7
France	18,5	18,1	11 150	11 230	12,5	13,7	5,4	5,1	8,8	7,9
Croatie**	:	29,9	:	1 270	17,3	19,5	:	14,7	:	14,8
Italie	25,3	28,4	15 100	17 330	18,7	19,1	7,5	12,4	9,8	11,0
Chypre	23,3	27,8	180	240	15,9	15,3	9,1	16,1	4,5	7,9
Lettonie	34,2	35,1	740	700	25,9	19,4	19,3	24,0	5,4	10,0
Lituanie	27,6	30,8	930	920	20,0	20,6	12,3	16,0	5,1	11,0
Luxembourg	15,5	19,0	70	100	13,4	15,9	0,7	1,8	4,7	6,6
Hongrie	28,2	33,5	2 790	3 290	12,4	14,3	17,9	26,8	12,0	12,6
Malte	20,1	24,0	80	100	15,3	15,7	4,3	9,5	8,6	9,0
Pays-Bas	14,9	15,9	2 430	2 650	10,5	10,4	1,5	2,5	8,2	9,4
Autriche	20,6	18,8	1 700	1 570	15,2	14,4	5,9	4,2	7,4	7,8
Pologne	30,5	25,8	11 490	9 750	16,9	17,3	17,7	11,9	8,0	7,2
Portugal	26,0	27,4	2 760	2 880	18,5	18,7	9,7	10,9	6,3	12,2
Roumanie	44,2	40,4	9 420	8 600	23,4	22,4	32,9	28,5	8,3	6,4
Slovénie	18,5	20,4	360	410	12,3	14,5	6,7	6,7	6,7	8,0
Slovaquie	20,6	19,8	1 110	1 070	10,9	12,8	11,8	10,2	5,2	7,6
Finlande	17,4	16,0	910	850	13,6	11,8	3,5	2,5	7,5	9,0
Suède	14,9	16,4	1 370	1 600	12,2	14,8	1,4	1,4	5,5	7,1
United Kingdom**	23,2	24,8	14 070	15 590	18,7	15,9	4,5	8,3	10,4	13,2
Islande	11,8	13,0	36	40	10,1	9,3	0,8	1,9	2,6	6,2
Norvège	15,0	14,1	700	710	11,4	10,9	2,0	1,9	6,5	6,4
Suisse	18,1	16,4	1 330	1 280	15,7	14,5	2,1	1,0	3,3	4,1

* Données UE27 pour 2008, estimations UE28 pour 2013.

** Espagne: changement de source de données pour les revenus en 2013; Croatie: données 2008 pour le risque de pauvreté après transferts sociaux estimées à partir de l'enquête sur le budget des ménages; Royaume-Uni: changement du fournisseur des données transversales de l'enquête UE-SILC. Jusqu'en 2012, ces données étaient collectées par l'office statistique national (ONS). Depuis 2012, elles le sont par le Ministère du travail et des pensions (DWP).

: Données non disponibles

17% de la population menacée de pauvreté monétaire dans l'UE28...

Si l'on observe séparément chacun des trois éléments définissant le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, on observe que 16,7% de la population de l'**UE28** en 2013 était en risque de pauvreté après prise en compte des transferts sociaux, c'est-à-dire que leur revenu disponible était en-dessous du seuil national de risque de pauvreté². La proportion de personnes menacées de pauvreté monétaire dans l'**UE28** en 2013 (16,7%) a diminué par rapport à 2012 (16,9%) mais a légèrement augmenté comparée à 2008 (16,6%). Il convient de noter que le

taux de risque de pauvreté monétaire est une mesure relative de la pauvreté et que le seuil de pauvreté varie considérablement selon les États membres. Il évolue également dans le temps: en raison de la crise économique, le seuil a diminué au cours des dernières années dans un certain nombre d'États membres. En 2013, plus de 20% de la population était menacée de pauvreté monétaire en **Grèce** (23,1%), en **Roumanie** (22,4%), en **Bulgarie** (21,0%), en **Lituanie** (20,6%) et en **Espagne** (20,4%). Les taux les plus faibles ont été observés en **République tchèque** (8,6%) ainsi qu'aux **Pays-Bas** (10,4%). Par rapport à 2008, la proportion de personnes étant en risque de pauvreté monétaire a augmenté (sur la base des données UE-SILC) dans seize États membres et a diminué dans dix autres.

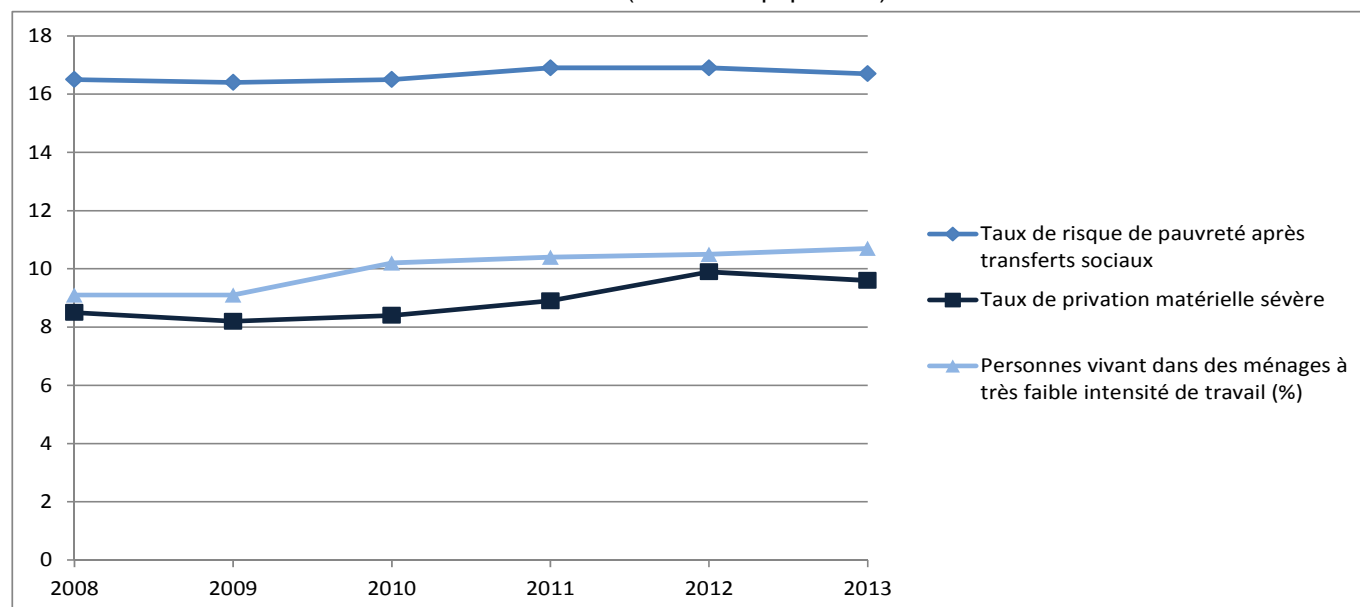
...10% en situation de privation matérielle sévère...

Dans l'**UE28** en 2013, 9,6% de la population était en situation de privation matérielle sévère, ce qui signifie que leurs conditions de vie étaient limitées par un manque de ressources, comme par exemple le fait de ne pas être en mesure de régler leurs factures, de chauffer correctement leur logement ou de prendre une semaine de vacances en dehors de leur domicile². La proportion de personnes en situation de privation matérielle sévère dans l'**UE28** en 2013 (9,6%) a diminué par rapport à 2012 (9,9%) mais est toujours supérieure à celle constatée en 2008 (8,5%). La proportion de personnes en situation de privation matérielle sévère en 2013 différait fortement selon les États membres, s'échelonnant entre plus d'un quart de la population en **Bulgarie** (43,0%), en **Roumanie** (28,5%) et en **Hongrie** (26,8%) et moins de 5% de la population en **Suède** (1,4%), au **Luxembourg** (1,8%), aux **Pays-Bas** ainsi qu'en **Finlande** (2,5% chacun), au **Danemark** (3,8%) et en **Autriche** (4,2%). Par rapport à 2008, la proportion de personnes en situation de privation matérielle sévère a augmenté dans quinze États membres, est restée stable en **Slovénie** ainsi qu'en **Suède** et a diminué dans neuf autres États membres.

...et 11% vivant dans des ménages à très faible intensité de travail

Concernant l'indicateur de faible intensité de travail, 10,7% de la population âgée de 0 à 59 ans dans l'**UE28** vivait dans des ménages où les adultes avaient utilisé moins de 20% de leur potentiel total de travail au cours de l'année passée². Cette proportion n'a pas cessé d'augmenter dans l'**UE28** depuis 2008. En 2013, la **Grèce** (18,2%), la **Croatie** (15,9%), l'**Espagne** (15,7%), la **Belgique** (14,0%) et le **Royaume-Uni** (13,2%) affichaient les plus fortes proportions de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail, et la **Roumanie** (6,4%), le **Luxembourg** (6,6%), la **République tchèque** (6,9%), la **Suède** (7,1%) et la **Pologne** (7,2%) les plus faibles. Par rapport à 2008, la proportion de personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages à très faible intensité de travail a augmenté dans quasiment tous les États membres, excepté en **Roumanie** (de 8,3% en 2008 à 6,4% en 2013), en **Allemagne** (de 11,7% à 9,9%), en **France** (de 8,8% à 7,9%), en **Pologne** (de 8,0% à 7,2%) et en **République tchèque** (de 7,2% à 6,9%).

Évolution des trois composantes du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE28, 2008-2013 (en % de la population)



Le nombre total de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est inférieur à la somme des personnes comptabilisées dans chacune des trois formes de pauvreté ou d'exclusion sociale, car certaines personnes sont affectées simultanément par plus d'une de ces formes.

1. Données UE27 pour 2008 et 2009, données UE28 pour 2010, 2011, 2012 et 2013.
2. Les **personnes à risque de pauvreté** sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible équivalent-adulte inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu disponible équivalent-adulte médian national (après transferts sociaux). Le revenu équivalent-adulte est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille, déterminée par l'application des pondérations suivantes: 1,0 au premier adulte, 0,5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et 0,3 à chaque membre du ménage âgé de moins de 14 ans.
Les **personnes en situation de privation matérielle sévère** ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure: 1) de payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur, ou 9) un téléphone (y compris un téléphone portable).
Les **personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail** sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé en moyenne moins de 20% de leur potentiel total de travail au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.
Le nombre total de **personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** est inférieur à la somme des personnes comptabilisées dans chacune des trois formes de pauvreté ou d'exclusion sociale, car certaines personnes sont affectées simultanément par plus d'une de ces formes.
3. Pour de plus amples informations sur la stratégie Europe 2020: http://ec.europa.eu/europe2020/index_en.htm.
4. **L'enquête UE-SILC** est la source de référence de l'UE pour les statistiques comparatives sur la distribution des revenus, la pauvreté et les conditions de vie. De plus amples informations se trouvent sur le site web d'Eurostat: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/income_social_inclusion_living_conditions/introduction.
La population de référence comprend l'ensemble des ménages privés et de leurs membres actuels résidant sur le territoire d'un État membre donné à la date de la collecte des données. De façon générale, sont exclues de la population cible les personnes vivant dans des ménages collectifs et dans des institutions, ainsi que celles vivant dans des zones réduites et éloignées du territoire national ne représentant pas plus de 2% de la population nationale.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Vincent BOURGEOIS
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Pour plus d'informations sur les données:

Boyan GENEV
Tél: +352-4301-36 409
boyan.genev@ec.europa.eu

Communiqués de presse d'Eurostat sur internet: <http://ec.europa.eu/eurostat>
Suivez Eurostat sur Twitter: http://twitter.com/EU_Eurostat